



1455/NAA/CM/AAK/meo/ANAC/2020/DN-ND

Libreville, le 29 septembre 2020

Le Directeur Général

N

Monsieur le Directeur Général
MEDITERRANEAN AVIATION
MALTE

CLOTURE DE LA PHASE V ET DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE D'AGREMENT RAG 5.3

Réf : 3324

Monsieur le Directeur Général,

Suite aux résultats satisfaisants de l'ensemble du processus de reconnaissance d'agrément de votre organisme de maintenance, je vous informe de la clôture de la phase V et par conséquent, la délivrance du certificat de reconnaissance d'agrément RAG-5.3 et ses spécifications sous le numéro GA 5.3.17.2020.

A cet effet, un extrait de notre programme de surveillance continue pour votre organisme de maintenance vous sera transmis dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le retrait dudit agrément est assujetti au paiement des frais y relatifs.

Vous souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur General, l'assurance de ma parfaite considération distinguée.

Pour le Directeur Général
P.O. le Directeur Général Adjoint

Nadine ANATO





CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE D'AGREMENT D'ORGANISME DE MAINTENANCE D'AERONEFS (CERTIFICATE OF RECOGNITION OF APPROVED AIRCRAFT MAINTENANCE ORGANIZATION)

NUMERO : GA.5.3.17.2020

Vu la Loi n°023/2016 du 29 décembre 2016 portant Code de l'Aviation Civile ;

In view of the law n°023/2016 on Civil Aviation Regulation

Vu la loi 05/2008 créant l'ANAC

In view of the law 05/2008/creating the ANAC

Vu l'Arrêté n°00401/MT/ANAC du 10 août 2016 adoptant le Règlement Aéronautique Gabonais ;

In view of the order n°00401/MT/ANAC ;

Conformément au Règlement Aéronautique Gabonais RAG 5.3, en son § 5.3.2.2 en vigueur et dans le respect des conditions énumérées ci-dessous, l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Gabon (ANAC) certifie que l'organisme de maintenance / Pursuant to the Gabonese regulation in force as defined in RAG 5.3, § 5.3.2.2 and subject to the condition specified below, The National Civil Aviation agency of Gabon (ANAC) hereby certifies that the maintenance organization

MEDITERRANEAN AVIATION COMPANY LTD
Medavia Hangar, Safi Aviation Park, Safi SFI 1721, Malta

agrée PART 145 le 26 Novembre 2004 par l'Autorité de l'aviation civile de MALTE sous la référence MT.145.02 / duly approved PART 145 on November 26th 2004 by civil aviation authority of Malte under reference MT.145.02

est reconnu par l'ANAC selon le RAG-5.3 pour la maintenance d'aéronefs et sous ensembles d'aéronefs immatriculés au Gabon, répertoriés dans le tableau d'agrément joint en annexe et la délivrance des certificats d'autorisation de remise en service en utilisant le numéro d'agrément ci-dessus.

/ is recognized by ANAC under RAG-5.3 and may as such maintain aircraft and aeronautical products of aircraft registered in Gabon in accordance with approved scope of work attached and to issue certificates of release to service using the approval number above.

Conditions:

1. L'Organisme de Maintenance d'Aéronef (MEDAVIA) signera les travaux contenus dans les protocoles de visite selon son Manuel de Procédures (M.O.E). / AMO shall sign all work contained in the submitted maintenance schedule in accordance with its own Manual Of Procedures (MOE).
2. Le présent certificat de reconnaissance sera valide jusqu'à sa date d'expiration tant que l'organisme de maintenance d'aéronef (MEDAVIA) maintient l'approbation délivrée par l'Autorité de l'aviation civile Maltaise et satisfait aux normes du RAG 5.3. / This certificate of recognition shall remain valid until its expiration date as long as AMO maintains its approval issued by civil aviation authority of Malta and continue to satisfy the requirements of RAG-5.3.
3. Sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessus, le présent certificat est valable deux (2) ans tant qu'il n'est pas rendu, remplacé, suspendu ou retiré. / Subject to the conditions outlined above, this certificate is valid two (2) years until it is surrendered, superseded, suspended or revoked.

Fait à Libreville, le **30 septembre 2020**
Issued at Libreville on :

Validité : 29 septembre 2022
Expire date

Pour Le Directeur Général
General Manager

P.O. Le Directeur Général Adjoint
Deputy Manager


Nadine ANATO

AGENCE NATIONALE
DE L'AVIATION CIVILE
NATIONAL CIVIL AVIATION AGENCY



REPUBLIQUE GABONAISE
UNION—TRAVAIL—JUSTICE

REPUBLIC OF GABON
Union—Travail—Justice

TABLEAU D'AGREMENT

(Approval Scope of Works)

Numéro: GA.5.3.17.2020

MEDITERRANEAN AVIATION COMPANY LTD

Medavia Hangar, Safi Aviation Park, Safi SFI 1721, Malta

CLASSE (Class)	CATEGORIES (Rating)	LIMITATIONS (Limitations)			
		Limitations	Base (base)	Ligne (line)	Remarques (remarks)
Aéronefs (Aircraft)	A1 Avions/Dirigeables de plus de 5700 Kg (aircrafts above 5700 Kg)	ATR 42-200/300 séries			
		ATR 42-400/500 séries	X	X	
		ATR 72-100/200 séries			
Eléments autres que Moteurs ou APU complets (Component other than complete engines or APU's)	C5 Génération électrique & éclairage (Electrical Power & Lights)	Voir le chapitre 1.9 du MOE et la liste de capacité associée (refer to chapter 1.9 of the MOE and the associated capability list)			
	C7 Moteur APU (Engin-APU)				
	C12 Hydraulique (Hydraulic Power)				
	C14 Train d'atterrissage (Landing Gear)				
	C16 Hélices (Propellers)				
	C20 Structure (Structural)				
Travaux spécialisés (Specialised services)	D1 Contrôle Non Destructif (Non destructive Testing)	Ressuage (Liquid Penetrant testing) Magnétoscopie (Magnetic Particle testing) Courant de Foucault (Eddy current testing) Radiographie (Radiographic Testing) Ultrasons (Ultrasonic Testing)			

Ce tableau d'agrément est limité aux produits et activités précisées dans la section du domaine d'application contenu dans le MOE approuvé. (This scope of Works is limited to some products and activities specified in the section of the application domain contained in approved maintenance organization manual.)

Validité : 18 septembre 2022
Expire date

Fait à Libreville, le 30 septembre 2020
Issued at Libreville on :

Pour Le Directeur Général
General Manager

P.O. Le Directeur Général Adjoint
Deputy Manager



Autorité Compétente Aviation Civile
Zone Aéroportuaire de Libreville

Numéro

Date

FA2000683

29/09/20

N° Quittance Trésor Public

MEDITERRANEAN AVIATION CO.LTD

Emanuel GALEA

MALTE

Facture

Bénéficiaire MEDITERRANEAN AVIATION

Payeur

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT
AURD033	Reconnaissance d'Agrément d'un OMA Cloture de la phas V et delivrance du certificat de reconnaissance d'Agrément RAG 5.3 Réf.: 3324 FRAIS DE DELIVRANCE	1,00	129 063		129 063

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Remise	Total TTC	Acompte	NET A PAYE
				129 063.00	0	0	129 063	0	129 063
Conditions de règlement :				le 29/09/20				Especes	129 063
Total	0.00		0						

Arrêtée la présente facture à la somme de FCFA Cent vingt neuf mille soixante trois

Page